

**Anniversaire de la loi du 11 février 2005 :  
pour un nouveau souffle au service de politiques publiques du handicap  
ambitieuses et créatives**

La Fédération Paralytic Cérébrale France, à quelques jours du vingtième anniversaire de la loi emblématique du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, appelle **à donner un nouveau souffle pour des politiques publiques du handicap ambitieuses et créatives au service des personnes en situation de handicap et de leurs familles.**

Il serait bien évidemment faux de dire que les vingt dernières années n'ont pas permis des avancées. Celles-ci sont positives mais restent très en retrait par rapport à l'immensité des besoins.

Accessibilité dans toutes ses composantes, accompagnement qualitatif à domicile ou dans les établissements et services médico-sociaux, formation des soignants, des accompagnateurs et des enseignants, soutien des aidants, équité territoriale et choix de vie... **la liste est longue des droits humains, parfois élémentaires, qui ne sont pas respectés.**

Tous les secteurs de la société sont concernés (Etat, collectivités territoriales, entreprises, services publics, ...) et **personne ne doit se sentir indifférent à ce grand chantier sociétal des droits égaux, des chances garanties, d'une pleine participation et citoyenneté.**

La Fédération Paralytic Cérébrale France y prend, à la place qui est la sienne, sa part avec :

- le développement du pouvoir d'agir et de l'auto-détermination avec l'Académie des experts d'usages,
- la transformation de l'offre médico-sociale avec des initiatives fédérales ou locales en faveur de la participation des personnes ou la transformation des établissements et services d'accompagnement par le travail,
- la lutte contre les discriminations dans les soins et le développement des thérapies intensives en faveur des personnes avec paralysie cérébrale,
- l'ouverture de l'offre de logements inclusifs à la paralysie cérébrale et aux handicaps complexes,
- l'engagement de l'acte II de l'école inclusive et l'intégration des soins dans les établissements,
- la recherche scientifique et médicale en soutenant, depuis vingt ans, les programmes de la Fondation Paralytic Cérébrale,

- la promotion et le développement de la pratique du handisport et des vacances adaptées en mettant en œuvre le dispositif d'aide aux projets-vacances de l'ANCV...

Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins et il est désormais temps de reprendre l'initiative à travers des actes forts. C'est la raison pour laquelle **la Fédération Paralysie Cérébrale France se joindra, le lundi 10 février prochain à 17h30, au grand rassemblement initié par le Collectif handicaps, place de la République à Paris, en faveur d'une République résolument en mouvement et qui respecte les droits.**

Jacky VAGNONI, président de la Fédération Paralysie Cérébrale France, joindra sa voix à celles des autres fédérations et associations, pour parler notamment des **discriminations dans les soins**.

**La Fédération Paralysie Cérébrale France participera également, le mardi 11 février prochain, aux colloques et ateliers\* organisés par les ministères sociaux et le Sénat pour y porter des messages forts et singuliers** autour notamment du cumul Allocation Adulte Handicapé / activité dans le cadre notamment de l'émergence d'un nouveau métier d'intervenant expert d'usages ou de l'intégration des soins dans le temps scolaire pour une école vraiment inclusive.

Faisons, tous ensemble, de ce vingtième anniversaire, non pas un moment de congratulations mais le point de départ d'un nouvel élan et d'une nouvelle ambition au service des personnes concernées et de leurs projets de vie.

\* [ateliers de réflexion](#) : atelier n°1 : « L'École pour tous : état des lieux et solutions de demain » ; atelier n°2 : « Emploi et handicap : point d'étape, avancées et perspectives » ; atelier n°4 : « Accessibilité et vie quotidienne dans les territoires ».

La Fédération Paralysie Cérébrale France a vocation à représenter toutes les personnes avec une paralysie cérébrale ou avec un handicap à prédominance motrice.

La Fédération Paralysie Cérébrale France fédère différents types d'acteurs représentatifs de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, fondations, entreprises solidaires d'utilité sociale...), situés tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires ou non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français.

Ces acteurs gèrent plus 400 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 200 collaborateurs (ETP).

Le réseau fédéral accompagne, chaque jour, près de 11 000 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers 250 établissements et services médico-sociaux et de nombreux habitats inclusifs. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 30 000 personnes (proches-aidants et professionnels), mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale.

Membre du comité exécutif de Collectif handicaps, du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), la Fédération Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche, participation des personnes... C'est dans ce cadre que celle-ci a développé une Académie des experts d'usages.

[www.paralysiecerebralefrance.fr](http://www.paralysiecerebralefrance.fr)

**Contact presse** : Agence ETYCOM - Aelya NOIRET - a.noiret@etycom.fr - 06 52 03 13 47